

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 116

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD / MME PATRICIA SAEZ

OBJET

Adhésion du Conseil Départemental au Parc Naturel Régional du Verdon pour la compétence "Gestion globale du grand cycle de l'eau". Délégation Ressources Naturelles et Risques Environnementaux

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
1 64 69**

PRESENTATION

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) a pour objet premier la mise en œuvre de la charte du Parc.

De plus, il porte et anime les démarches de gestion globale et concertée de l'eau sur le bassin versant du Verdon depuis de nombreuses années : contrats de rivière successifs, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Verdon approuvé par arrêté inter-préfectoral du 13 octobre 2014.

Cette ressource représente un enjeu majeur pour le Département des Bouches-du-Rhône.

En effet, s'il ne compte sur son territoire qu'un court linéaire du Verdon à sa confluence avec la Durance, il est très dépendant de cette ressource (30 % de l'eau potable notamment).

Pour mémoire, le Département est représenté à la Commission Locale de l'Eau du Verdon (CLE), assemblée délibérante pour l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE, et a donné un avis favorable au projet de SAGE par délibération n° 125 du 15 février 2013.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

L'extension du périmètre du syndicat mixte est nécessaire afin que celui-ci soit légitime pour poursuivre ses missions de structure gestionnaire du bassin versant, notamment l'animation du SAGE Verdon.

Il devient un syndicat à la carte et ses membres choisissent d'adhérer au titre de l'une ou de l'ensemble des compétences :

- Mise en œuvre de la charte du Parc,
- Gestion globale du grand cycle de l'eau.

Les statuts du PNRV ont été modifiés en ce sens (approuvés par le Comité syndical le 10 juillet 2015 et entérinés par arrêté préfectoral le 8 juin 2016).

Aussi, l'objet du présent rapport est de délibérer sur l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône pour la compétence gestion globale du grand cycle de l'eau, sollicitée aujourd'hui par le PNRV, dans les conditions suivantes :

- Il n'est pas demandé de cotisation au Conseil Départemental.
- Le Département désignera 1 représentant titulaire (et 1 suppléant), qui siègera d'une part au comité syndical formation plénière et d'autre part au comité syndical formation gestion globale de l'eau.
- La représentation du Département comptera pour 1 voix sur 189 pour la formation plénière et 1 voix sur 112 pour la formation gestion globale de l'eau.

- Après réception des délibérations des nouveaux membres, le comité syndical envisage de délibérer sur l'extension de son périmètre en novembre 2017 (entraînant une modification de ses statuts).

Le PNRV précise que l'aboutissement de cette démarche d'extension permettra de pérenniser la gestion locale de l'eau sur le bassin versant du Verdon et d'envisager à terme de prendre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), par transfert ou délégation.

PROPOSITION

Au vu des éléments présentés dans le rapport, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon pour la compétence gestion globale du grand cycle de l'eau,
- de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter le Conseil Départemental au sein du comité syndical (en formation plénière et en formation gestion globale de l'eau).

Ce rapport ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Madame la Déléguée aux Ressources Naturelles et Risques Environnementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL